



## séparée depuis plus de 4 ans HELP!!!

Par **hagrid**, le **06/02/2009** à **11:22**

deja bonjour a tous ceux qui liront ma requête

je vous explique mon cas je suis en couple avec mon ami depuis plus de quatre ans. depuis ce delai elle a quitté le domicile conjugale en déposant une main courante pour preuve de sa separation

nous naviguons en ce jour entre avocats pas clean qui prennent pres de 200€ par rendez vous pour ne rien faire avancer et son ex-mari qui fais le gros loukoum.

les question sont:

-le divorce pour alteration definitive du lien conjugal est elle possible ou va t'il falloir encore attendre deux ans?

-moi je n'y crois pas mais il veut se presenter devant le juge avec mon amie "sans avocat" et lui dire : "bonjour monsieur le juge veuillez signer ici afin que l'on soit divorcer" et le pire c'est qu'il croit que c'est possible et que ça se fait tous les jours. pouvez vous me confirmer qu'il vit sur une autre planete?

-pour la derniere question comment faire donc pour que ce divorce de m..... soit prononcer au plus vite?

notre situation financiere devient plus que catastrofique et rien n'est faisable en commun entre moi et mon amie car aucune banque ne nous considerent comme ensemble. de plus il est capable de nous faire passer tres facilement pour des mechants aux yeux de leurs fille de 9 ans qui vie avec nous si nous le secouons un peu sur le devenir de la maison

Si certain d'entre vous sont avocats et que vous plaidez au barreau de Fontainebleau (77) et que vous voulez nous aidez nous vous en seront extremement reconnaissant.

Par **hagrid**, le **06/02/2009** à **11:24**

desolé a tous pour l'ortographe

lol

Par **ardendu56**, le **06/02/2009** à **13:31**

Désolée mais je ne comprends pas très bien votre histoire. Mais peu importe.

Il existe 4 formes de divorce dont celle qui vous intéresse :

- divorce-sanction
- divorce par consentement mutuel

- divorce accepté
- divorce pour altération définitive du lien conjugal

\* Le divorce pour altération définitive du lien conjugal

Cette procédure permet d'obtenir un divorce malgré l'opposition de son conjoint et l'absence éventuelle de fautes. Elle ne peut être engagée que s'il y a rupture volontaire de la vie commune depuis au moins deux ans à la date de l'assignation.

La procédure est identique à celles pour faute ou sur demande acceptée.

L'époux qui « subit » la procédure ne peut s'opposer au divorce mais il peut obtenir des dommages et intérêts s'il subit un préjudice matériel important sans être « fautif » pour autant.

La séparation de corps

Les procédures sont identiques à celles du divorce. Mais les conséquences sont différentes : le mariage n'est pas juridiquement dissous, l'obligation de secours subsiste entre les époux, ainsi que le devoir de fidélité, le régime matrimonial est dissous et les biens communs éventuels partagés.

Si vous souhaitez plus de renseignements...

Concernant votre situation financière : selon vos moyens, l'aide juridique peut vous être acquise, partiellement, ou en totalité.

Bien à vous.

Par **hagrid**, le **06/02/2009** à **16:23**

merci de votre réponse

le plus important était de confirmer que le divorce pour altération définitive du lien conjugal était bien descendu à deux ans de séparation prouvée.

l'autre question qui reste en suspens est donc le fait de savoir si il faut obligatoirement (ce que je pense bien sûr) passer par un avocat.

Par **sparov**, le **06/02/2009** à **16:27**

Bonjour,

[citation]1)-le divorce pour **altération** définitive du lien conjugal est elle possible?

2)-pouvez vous me confirmer qu'il vit sur une autre **planète**?

3)-pour la dernière question comment faire donc pour que ce divorce de m..... soit prononcé au plus **vite**?

4)-L'autre question qui reste en suspens est donc le fait de savoir si il faut obligatoirement (ce que je pense bien sûr) passer par un **avocat**.[/citation]

1) voir ci-dessus.

- 2) Non, la vie sur Mars est impossible !  
+sérieusement, il est bien optimiste c'est sûr !
- 3) Rien à ma connaissance.
- 4) Evidemment.

Bon courage pour la suite,

A+